

ORCUEIL Infos

14 — JANVIER 2022



MÉTÉORITE
D'ORCUEIL
1864

C'est avec plaisir que nous publions des photos vues du ciel transmises par Monsieur Bertolotto



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

Directeur de Publication : Willy Authesserre
Mairie d'Orgueil
281 Grand rue
82370 ORGUEIL
Imprimé par DIDCREACOLOR—82170 GRISOLLES
750 exemplaires sur papier PEFC
Na pas jeter sur la voie publique

Mairie d'Orgueil : 05.63.30.51.50 mairie@orgueil.fr

Ouverture tous les jours de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 (Fermeture le jeudi après midi)

Edito



Chères orgueilloises, chers orgueillois,

Je souhaite commencer cet édito en ayant une pensée émue pour deux figures qui nous ont quittés dernièrement.



Le 12 décembre dernier, c'est l'un de mes pairs, Etienne Astoul, qui disparaissait des suites d'une terrible maladie. Ses fonctions de Maire de Villebrumier et Vice-président de la communauté de communes m'ont amené à le solliciter régulièrement. C'est toujours avec plaisir et disponibilité qu'il m'a prodigué ses précieux conseils.

Plus récemment, le 3 janvier, c'est Eric Volpe, notre attachant « Ricou », propriétaire du café-restaurant d'Orgueil, qui a été à son tour emporté par la maladie.



Toute l'équipe municipale et tous les agents de la commune se joignent à moi pour saluer avec émotion leurs mémoires et saluer leurs familles et amis.

Ce second semestre 2021 a été l'occasion comme je m'y étais engagé de vous rencontrer encore un peu plus : rendez-vous individuels mais surtout réunions thématiques (fossés, assistantes maternelles, centre bourg, associations...) ou de quartiers (Relance, la Nauzette).

Nous vous écoutons pour mieux vous accompagner et faire les meilleurs choix pour améliorer votre quotidien. Tout au long de 2021, nous avons continué à porter énergiquement les projets d'Orgueil auprès de nos partenaires (aménagement centre bourg, réparation école, réhabilitation mairie, animations périscolaires, petite enfance...). Notre ambition reste la même : valoriser nos actions et trouver les meilleurs financements.

Je m'y emploie sans compter et suis fier de constater que notre projet, celui que nous avons dessiné avec vous pour la commune, séduit nos partenaires et qu'il est même reconnu au niveau régional.

Enfin, le second semestre 2021 a été dense pour l'ensemble de l'équipe municipale pour engager ou faire avancer toutes les actions de la commune. Vous en trouverez tous les détails dans ce numéro : aménagement de la Vélo Voie verte, déploiement de la fibre, travaux de l'école, cantine, périscolaire, actions sociales, PLUi, réseaux d'eau, éclairage public, rencontre de porteurs de projets, vide-mairie, encombrants...

Pour cette année encore, les conditions sanitaires dégradées ne nous permettront pas de nous retrouver pour la présentation des vœux, que j'avais imaginé entouré de mon équipe et des associations ; je profite toutefois de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer à Orgueil et je m'associe à l'ensemble du Conseil municipal et des agents de la collectivité pour vous présenter nos meilleurs vœux à toutes et à tous.

Portez-vous bien, restez prudents et soyez heureux.

Votre maire, Willy Authesserre



YakaJouer

> L'accueil de loisirs Yakajouer s'est déroulé à Orgueil en juillet et malgré les règles sanitaires liées au covid le séjour s'est bien déroulé. Les effectifs : entre 57 et 78 enfants par jour.

> Le dimanche 19 décembre devant le carreau le club des ados des Francas a présenté ses animations de fin d'année avec des stands de jeux pour les enfants, des ventes de gourmandises et d'objets de fêtes accompagnées d'un concert de Noël. Les orgueillois ont été au rendez-vous de cette animation originale.

Périscolaire

> Suite à la détérioration du sol du jeu des maternelles la réfection a eu lieu cet été, dans les temps pour une belle rentrée.

> Le projet de sensibilisation à l'environnement a rencontré un franc succès avec le nettoyage du parking aux abords de l'école. Pas moins de 1200 votes d'enfants et d'habitants ont été comptabilisés pour le choix des panneaux à planter.



Ceux-ci ont été installés aux abords de l'école afin d'inciter les personnes à utiliser les poubelles et cendriers. Bravo aux animateurs et aux enfants

qui se sont impliqués pour garder notre commune propre

> Dans la cadre du projet Watty sur les économies d'eau Monsieur le Maire a rencontré les élèves de CE2 et CM1. Suite à cela, il a fait installer des mousseurs et régler la temporisation des boutons poussoirs. Monsieur le Maire a organisé avec le Président du SIAEP une visite des stations d'épuration et de pompage de Grisolles le 21 octobre.



Un grand remerciement aux équipes du syndicat et de Véolia pour l'accueil fait à nos jeunes élèves.

> Dans le cadre du plan de relance une subvention cantine a été obtenue pour lutter contre le gaspillage conformément à la loi Egalim. Elle a permis d'apporter des aménagements conséquents dans le local de plonge de la cantine et d'investir sur des équipements plus adaptés.



Les équipes sont ravies de ces améliorations de leurs conditions de travail.

> Toujours dans le but d'améliorer les prestations de la cantine, les commissions cantine réunissant les parents, les agents, le prestataire et les élus sont toujours maintenues en interne et avec les communes du groupement de communes .

Ecole

> L'école a obtenu le niveau 2 du label E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable) grâce aux actions entre l'école et le périscolaire : nettoyage des abords du parking, réalisation de la fresque, actions en lien avec le projet Watty. Cette labellisation prend en compte le tri, la lutte contre le gaspillage...

> Laurence Brulé a quitté ses fonctions de directrice à la rentrée pour s'investir dans un nouveau projet et reste enseignante des CM2 à l'école. Elle a été remplacée par Virginie Marcoux qui était déjà enseignante au sein de l'école d'Orgueil. L'équipe municipale remercie Laurence pour toutes ses années au service des enfants et des parents et souhaite à Virginie une belle première année de direction.

> La rentrée scolaire du 2 septembre a été soumise au même protocole sanitaire qu'à la sortie de l'école. 208 élèves sont scolarisés à ce jour.

> Inscription scolaire **2022/2023** : Afin d'inscrire votre enfant pour sa première année à l'école la directrice tiendra une permanence les 22 et 29 mars 2022.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

> 3 nouveaux volontaires en services civiques ont rejoint l'équipe périscolaire cette année : Matéo et Olivia sont principalement accés sur les animations sur les temps périscolaires ; Cynthia est arrivée en novembre et a pour mission de préparer la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

> Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires a été revalidé par le DASEN de Tarn-et-Garonne grâce au maintien de l'organisation scolaire à 4,5 jours et l'animation d'un Projet Educatif (Pedt). La commune bénéficie ainsi d'une aide de 18 000€ par an

> Les Assistantes maternelles ont été rencontrées début octobre par le Maire et les élues de la commission enfance afin de faire connaissance et de mieux

connaître leurs pratiques, leurs besoins et leurs attentes. Riches et constructifs, les échanges ont permis d'avoir un retour précis notamment sur la fréquentation du Relais Petite Enfance (ex-RAM) et de mieux appréhender les compétences de la communauté de communes dans le domaine de l'enfance. A la suite de cette rencontre, une convention a été signée avec la CCGSTG et à partir du mois de janvier le Relais Petite Enfance (RPE) interviendra régulièrement à la salle des fêtes Jean Capellini pour animer des ateliers d'éveil.

> La réflexion sur le passage de la garderie en accueil de loisirs (ALAE) suit son cours et elle est prise en charge par Mélanie Aguilar dans le cadre de sa formation professionnelle (Licence professionnelle mention métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle).

> Noël, un RDV incontournable !

Un repas a été servi dans des conditions de fête (mode self, musique de Noël et goûter..) ! Un spectacle a ensuite été proposé aux enfants !

Une vraie réussite !



Et cette année, le père Noël est arrivé en calèche ! Merveilleux



Périscolaire				Services Scolaires et Périscolaires	
 Cécile Périscolaire matin - midi - soir Référénte maternelle	 Alexia Périscolaire matin - midi - soir	 Olivia Périscolaire matin - midi - soir Service Civique	 Cynthia Périscolaire matin - midi - soir Service Civique	2021 - 2022	
 Mélanie Périscolaire matin - midi - soir Référénte élémentaire	 Manon Périscolaire matin - midi - soir	 Matéo Périscolaire matin - midi - soir Service Civique	 Stéphane Responsable des services Scolaires & Périscolaires		
Entretien & restauration				ATSEM	
 Virginie Entretien Restauration	 Elodie Entretien Restauration	 Nathalie Restauration	 Laurence Restauration Référénte Entretien & Restauration	 Josiane ATSEM Périscolaire midi	 Martine ATSEM Périscolaire midi
 Lucia Entretien Restauration	 Piedad Remplacement Entretien Restauration	 Maria Entretien Restauration Remplacement périscolaire	 Cyril Périscolaire matin - midi - soir YAKA JOUER	 Nadine ATSEM Périscolaire midi	 Lisa Périscolaire midi - soir YAKA JOUER

Entretien des cours d'eau : sortie du guide du riverain !



Bonne nouvelle ! Le guide du riverain est disponible dans votre mairie et au pôle Environnement de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE. Pour tout connaître sur les cours d'eau et les pratiques adaptées à leur entretien, n'hésitez pas à le consulter aussi sur le site de grandsud82.fr Pour rappel, qu'est-ce que la GEMAPI ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations est une compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018. La Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE possède donc un service GEMAPI qui a pour vocation de mener à bien plusieurs missions :

- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- la prévention des inondations,
- la préservation écologique des cours d'eau et zones humides.

L'objectif principal de ce service est de lier la thématique Milieux Aquatiques avec celle de Prévention contre les Inondations afin d'avoir une vision globale du territoire. De plus, cette compétence est en partie financée par la taxe GEMAPI. C'est donc aussi grâce à la participation de chaque habitant que nous pouvons œuvrer pour un meilleur fonctionnement des cours d'eau, du point de vue des inondations et de la continuité écologique.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le pôle environnement au 05.63.64.49.80

Références juridiques : loi n°2014-58 MAPTAM, article L. 211-7 et L. 215-14 à 18 du Code de l'environnement

Déchèterie

Les déchèteries sont accessibles aux habitants et professionnels des 25 communes du territoire de GRAND SUD TARN & GARONNE. Attention, seule la déchèterie de Montech n'est pas accessible aux professionnels.

Afin de disposer du temps nécessaire au déchargement merci de vous présenter au plus tard 15mn avant la fermeture des sites.

Attention, la déchèterie de Montech est accessible sur réservation via le formulaire en ligne disponible sur le site : www.grandsud82.fr/dechets/decheteries ou par téléphone au 05.63.23.13.12 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

DÉCHÈTERIE DE DIEUPENTALE
350 Chemin de la Frayasse
Ouverte le lundi de 14h à 18h, du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le dimanche et les jours fériés.

DÉCHÈTERIE DE VERDUN
Chemin de Lambès
Ouverte le lundi de 9h à 12h, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermée le dimanche et les jours fériés.

DÉCHÈTERIE DE MONTECH
3535 Route de Lavilledieu
Ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h. Fermée le lundi, le dimanche et les jours fériés.

DÉCHÈTERIE DE REYNIES
Chemin de Débat
Ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés.

Déchets verts : pour votre taille d'automne, pensez au broyage de branches !

Pourquoi broyer ses végétaux ?

Plutôt que d'apporter vos branchages en déchèterie, vous pouvez les valoriser dans votre jardin en les broyant. Ce broyat vous permettra de pailler vos arbustes, potager, arbres et massif ou pourra être utilisé dans le composteur.

Qu'est-ce que le paillage ?

Le paillage est le fait de couvrir votre sol. En paillant avec du broyat, cela a des effets bénéfiques pour votre jardin car il permet de garder l'humidité, limiter les variations de température, nourrir les êtres vivants du sol en se décomposant et favorise ainsi la biodiversité tout en limitant la pousse des herbes indésirables.

Comment l'utiliser au composteur ?

Vous pouvez utiliser le broyat dans votre composteur comme matière structurante : cela permet d'équilibrer votre compost en plus de vos biodéchets de cuisine qui sont souvent humides et y apportant de la matière sèche.

Comment accéder au service de broyage à domicile proposé par la Communauté de communes ?

Contactez le pôle environnement pour prendre RDV ! les tailles sont plus faciles à broyer lorsqu'elles sont fraîches, prévoyez donc un RDV au plus tôt après vos tailles au jardin pour éviter qu'elles sèchent.

Pour 15€/heure, notre agent vient chez vous avec un broyeur et s'occupe de broyer votre tas de branchages. Le broyat reste à votre disposition pour être utilisé en paillage.

Un règlement de service broyage est à nous retourner signé avant la prestation.

Pensez à anticiper votre demande pour que l'on puisse programmer un rendez-vous au plus proche de votre taille !

Contactez-nous au 05.63.64.49.80 si vous avez des questions !



PROJET CENTRE-BOURG

Réhabilitation et mise en accessibilité de la nouvelle mairie d'Orgueil



L'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité a été obtenu le 5 octobre 2021, le permis de construire a été validé et signé le 13 décembre 2021, le plan de financement a été ajusté avec un taux de subvention exceptionnel de **80 %** ...

Le temps long (mais nécessaire) des études et des procédures administratives se termine. La perspective des travaux est donc enfin là ! L'objectif donné à notre architecte est de les faire débuter ce premier semestre 2022.

La démolition des annexes de l'ancienne école, permettant notamment la réalisation du parvis de la mairie, sera la 1ère tranche des travaux.

Organisation de votre future mairie

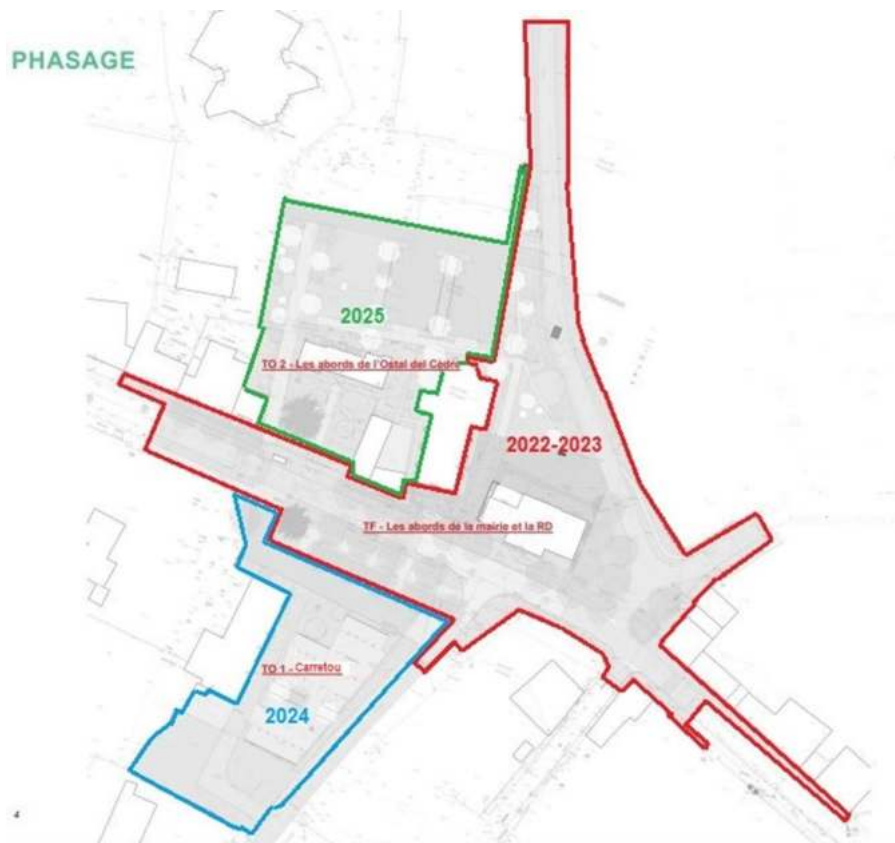


PROJET CENTRE-BOURG

Les abords de la nouvelle mairie d'Orgueil



En complète articulation avec les travaux de réhabilitation de la mairie, les aménagements des espaces publics débiteront également cette année. Un objectif de mise en œuvre est fixé au 2ème semestre.



PROJET CENTRE-BOURG

PROJET DE REVEGETALISATION DE LA COMMUNE

Comme nous l'avons présenté lors de la réunion publique du 23 septembre, la commune a récemment adhéré à l'association « **Campagnes Vivantes 82** » pour nous accompagner dans notre politique de plantations et de verdissement d'Orgueil,



Ce nouveau partenariat consiste notamment en :

- Un accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré de la commune
- Une sensibilisation et formation des habitants, des élus et des agents



En ce début d'année, nous organisons deux chantiers participatifs de plantations.

Le **jeudi 17 février matin**, près de l'école, destiné aux enfants,



Le **samedi 12 mars matin**, autour de la salle des fêtes, destiné à **tous les Orgueillois intéressés**,



Cet atelier participatif ouvert aux habitants se déroulera de la manière suivante :

- accueil café/thé
- discussion sur l'intérêt des plantations champêtres
- présentation de la technique de plantation et de l'organisation du chantier
- réalisation du chantier dans la joie et la bonne humeur

Pour participer au chantier « plantation champêtre »

Merci de vous inscrire auprès de Julie en vous présentant à l'accueil de la mairie ou en l'appelant directement au 05.63.30.51.50

Prévoyez de venir avec bottes, tenue de pluie si nécessaire, gants, pelles bêches et plantoirs à main.

La date du chantier participatif pourra évoluer selon la météo. Elle vous sera confirmée directement mais aussi via Panneau Pocket et notre page Facebook.

Par ailleurs une journée broyage sur le site du chantier champêtre est en réflexion avec l'appui de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

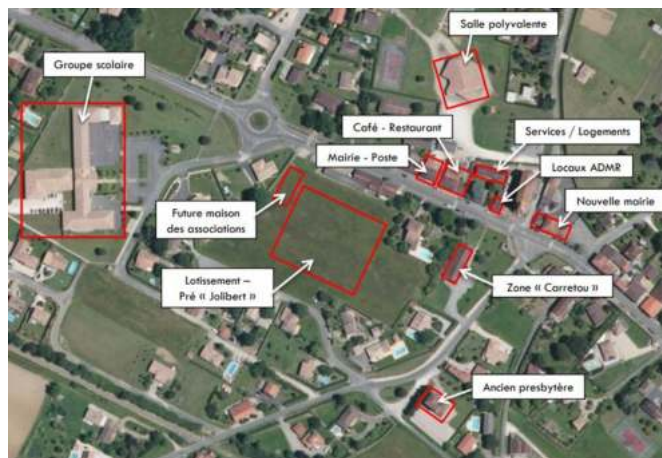
L'idée serait d'amener vos végétaux et de le broyer directement sur site afin de les utiliser pour le paillage de nos nouvelles plantations.

Une information sera diffusée via nos modes de communication habituels.

PROJET CENTRE-BOURG

CONCLUSION DE LA REFLEXION POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Pour apporter notre participation à la lutte contre le réchauffement climatique et l'augmentation des gaz à effet de serre, et toujours animé par notre volonté d'avoir une démarche environnementale vertueuse, nous avons sollicité le Syndicat Départemental d'Electricité de Tarn et Garonne (SDE82) et Quercy Energies pour étudier la faisabilité et l'opportunité de créer un réseau de chaleur alimentant l'ensemble des bâtiments communaux.



Considérant leur typologie et leur localisation, plusieurs scénarii ont été étudiés pour appréhender la faisabilité du projet.

Tous concluent au fait qu'un réseau de chaleur global n'est pas pertinent. Le linéaire de réseau envisagé dans chaque cas induit une trop faible densité thermique du projet (principal indicateur d'opportunité technique mais aussi financière). En revanche, le recours à l'énergie biomasse ou la géothermie paraît pertinent de manière indépendante tout particulièrement pour le groupe scolaire et la salle des fêtes.

Pour le groupe scolaire :

La vétusté de la chaudière fioul de l'école nécessite d'appréhender son renouvellement. Le recours aux énergies renouvelables en substitution du fioul permettrait d'une part de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part de réduire considérablement les dépenses de fonctionnement (matière 1ère, consommation...)
La chaufferie biomasse permettrait de substituer 41,6 tonnes de CO2 par an et 13,5 TEP (tonnes équivalent pétrole), et d'économiser près de 10 000 € de charges de fonctionnement par an par rapport à l'existant et après rénovation énergétique.

La solution pompe à chaleur (PAC) avec géothermie sur sonde (qui a l'avantage de produire un rafraîchissement en été) permettrait de substituer 42,5 tonnes de CO2 par an et 13,8 TEP et d'économiser près de 15 000 € de charges de fonctionnement par an.



Chaufferie fioul
Groupe scolaire

Une première approche financière évalue le coût d'investissement de ces deux systèmes respectivement autour de 150 000 € et 200 000€ hors aides financières.

La chaufferie biomasse et la géothermie sont donc toutes les deux techniquement pertinentes. Nous allons cette année étudier et comparer plus finement ces deux procédés.

Pour la salle des fêtes, l'espace Jean Capellini

La rénovation énergétique de la salle des fêtes devient également une priorité. Cet équipement public est une véritable « passoire thermique » qui induit des coûts de fonctionnement importants (environ 5000€ /an)
Dans le cadre du service mutualisé du « Conseil en Energie Partagé » (CEP), le SDE82 nous accompagnera gratuitement dans notre projet de rénovation et de production d'énergie renouvelable de cet équipement. La réflexion débutera en février.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Voici un condensé des procès-verbaux des dernières séances du conseil municipal. Les personnes souhaitant consulter l'intégralité peuvent se présenter au secrétariat de mairie et demander le registre, ou se rendre sur le site internet de la mairie www.orgueil.fr

Séance du 13 juillet 2021

Déclassement du second stade de football

Le stade de football n°2 étant recouvert de végétation et désaffecté est inutilisé depuis des années. De ce fait le Conseil municipal a décidé de le déclasser et de transférer les parcelles dans le domaine privé de la commune.

Adhésion association campagnes vivantes

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association Campagnes vivantes 82. Cette association accompagne les collectivités du département pour la préservation et l'amélioration du patrimoine arboré. Cet accompagnement se concrétise par la réalisation de formations, d'ateliers de sensibilisation et par l'expertise technique pour la plantation et la gestion des éléments arborés. La cotisation annuelle est de 80 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion.

Séance du 16 septembre 2021

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Installation de Elodie MARIOU suite à la démission de Marine SELLIER

Modification de la convention du Service commun d'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols (ADS)

Considérant la décision de la commune de Montech de se retirer de ce service commun et la nécessité d'adapter la gestion du service en fonction des besoins des communes et de l'obligation de mettre en place la dématérialisation au 1er Janvier 2022, les dossiers à enjeux faibles, en accord avec la mairie concernée, pourront être instruits de façon « allégée ». Cette instruction permettra d'avoir moins de demande de pièces complémentaires

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de la convention en ce sens.

Eclairage public lié à la dissimulation du chemin de Ronde

Il est envisagé de confier la réalisation de ce projet d'éclairage public au SDE. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 38150 euros. Cette opération peut bénéficier d'une subvention de 12 000 euros.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement de ce projet.

Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires

Monsieur le Maire propose de faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volon-

taires qui ont leur(s) enfant(s) scolarisé(s) à l'école d'Orgueil. Par la mise en place d'une convention avec le SDIS et le sapeur-pompier volontaire, la garde des enfants des volontaires scolarisés à Orgueil sera assurée sur le temps repas et/ou périscolaire et le coût pris en charge par la commune en cas de départ sur une intervention urgente.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.

Séance du 4 novembre 2021

Avenant 1 au marché public de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était fixé à 630 000,00 € HT, le montant des honoraires provisoires était fixé à 57 960,00 € HT.

au regard des contraintes (installation ascenseur, renforcement fondations, aménagement espace attente sécurisé pour personnes à mobilité réduite, ...) le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est donc fixé à 710 192,34 € HT.

Le conseil municipal accepte à la majorité cet avenant.

Autorisation de lancement du marché public de travaux pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie

Par délibération n°20210110 du 29 Avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs. Une subvention de l'Etat au titre de la DETR est attribuée pour un montant de 278 756.00 € et une subvention de l'Etat au titre de la DSIL est attribuée pour un montant de 227 448.00 €.

La Commune a également sollicité : la Région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 710 192.34 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de lancer le marché en 13 lots:

- LOT 01 : Gros œuvre
- LOT 02 : Enduit
- LOT 03 : Charpente et plancher bois
- LOT 04 : Couverture, étanchéité, zinguerie, bardage
- LOT 05 : Bardage métal – serrurerie
- LOT 06 : menuiseries extérieures
- LOT 07 : menuiseries intérieures
- LOT 08 : plâtrerie – isolation
- LOT 09 : revêtement de sol et faïences
- LOT 10 : peinture et nettoyage
- LOT 11 : électricité

- LOT 12 : chauffage – ventilation – plomberie
- LOT 13 : élévateur PMR

Désignation des membres de la commission MAPA pour le marché public de travaux pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie

Le rôle de la commission MAPA est de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. En aucun cas elle n'attribuera le marché public.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la création de la Commission MAPA pour le marché de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie ;
- Approuvent la composition, le rôle et le fonctionnement de la commission ;
- Décident de désigner les membres de cette commission sus visées à savoir :

Titulaires : Yann DREZEN, Marc PUJOL et Patrick LABOURGADE

Suppléants : Frédéric LARROQUE, Frédéric BONIFASSE et Pierrick PORTE

Lancement marché public négocié pour la démolition de l'ancienne école

Afin de pouvoir lancer les travaux de réhabilitation de la mairie et de requalification des espaces publics, il convient de démolir des anciens bâtiments : ancienne école et local attenant à l'église.

Monsieur le Maire propose de diffuser l'avis d'appel à candidature sur le site internet de la Mairie dont l'enveloppe financière est fixée à 50 000.00 € HT comprenant la démolition et le désamiantage.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le lancement de ce marché.

Avenant au marché public de maîtrise d'œuvre relative au projet de requalification des espaces publics du centre

Le projet de Requalification des espaces publics du centre historique d'Orgueil a été confié au groupement Agence Torres Borredon (31500 Toulouse) (mandataire) / SARL XMGE / Soler Cyril (co-traitants).

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était fixé à 2 313 350 € HT, le montant des honoraires provisoires était fixé à 189 196,90 € HT.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Après études sur propositions du maître de l'œuvre, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est fixé à 2 475 105,36 € HT (éclairage public, utilisation brique au sol, dépose cuves fioul, augmentation nombre de places au Carretou, reprise des réseaux d'eau pluviale...).

Ainsi le montant des honoraires définitifs du maître d'œuvre est de 195 835,19 € HT soit une plus-value de 6 638,29 € HT représentant 3,51 % du montant du marché initial.

Le conseil municipal approuve par 14 pour, 3 contre et 2 abstentions cet avenant

Lancement marché public négocié pour la réhabilitation de la toiture d'une partie de l'École

Le sinistre constaté jeudi 21 Octobre 2021 sur une partie de l'école a nécessité de prendre un arrêté de péril ordinaire et d'évacuer les enfants pour une mise en sécurité.

L'enveloppe financière estimée pour les travaux de la toiture du groupe scolaire (charpente, toiture, plâtrerie et électricité) est estimée à : 94 905,49 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement du marché

Demande subvention pour la réhabilitation de la toiture du groupe scolaire

Ce sinistre oblige à conserver une redistribution des locaux inhabituelle et la conservation des bâtiments modulaires loués. Le coût de conservation de ces modules s'élève à 14 511,84 €.

Le coût de rénovation de la toiture est estimé à 78 888,19 € HT auquel s'ajoutent les frais d'électricité (4 977,90 € HT) et de plâtrerie (11 039,40 € HT)

Coût prévisionnel HT	
Travaux	94 905,49 €
B11 architecture	8 352,00 €
Mise en sécurité	10 000,00 €
Modulère frais de réaménagement	12 093,00 €
TOTAL	125 350,49 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

ORGANISMES	MONTANT
DEPARTEMENT	30 084,17 €
ETAT	70 196,39 €
Total subvention	100 280,55 €
Autofinancement	25 070,14 €
Coût prévisionnel	125 350,69 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

Séance du 15 décembre 2021

Demande de subvention actualisée: Projet de requalification des espaces publics du centre historique-périmètre 1

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le plan de financement approuvé le 29 Avril 2021 et de l'actualiser conformément à la présentation ci-après.

Monsieur le Maire sollicite des subventions au taux le plus élevé possible sur le premier périmètre des travaux correspondant au traitement des abords de la mairie et de la RD.

Coût prévisionnel HT	
Travaux	1 517 495,95 €
Honoraires PUVA	95 416,00 €
SPS	40 000,00 €
sondages plantations	2 000,00 €
diagnostic réseau	3 052,00 €
études de sol	2 750,00 €
TOTAL	1 660 713,95 €

Subventions demandées:

ORGANISMES	MONTANT
DEPARTEMENT	398 571,35 €
ETAT	830 356,98 €
Region	100 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 328 928,32 €
Autofinancement	331 785,63 €
Coût prévisionnel HT	1 660 713,95 €

Les membres du conseil municipal acceptent les propositions.

Autorisation de lancement du marché public de travaux: Projet de requalification des espaces publics du centre historique - périmètre 1

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorisent le lancement du marché de travaux pour la requalification des espaces publics sur le premier périmètre.

Désignation des membres de la commission MAPA pour le marché public de travaux pour la requalification des espaces publics du centre historique

Les membres du Conseil Municipal décident de désigner les membres de cette commission :

Titulaires : Yann Drezen, Marc Pujol, Alexandra Pinaud-Verdier
Suppléants : Catherine Villain, Patrick La-bourgade, Frédéric Larroque

Clarification du schéma de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du schéma de gestion des eaux pluviales une précision est apportée concernant la taille des terrains et le volume de rétention associé:

Surface de la parcelle à bâtir	Débit de fuite	Valeur minimal de rétention à mettre en œuvre (m3)
Inférieure à 3000 m2	3 l/s	1,5 * Surface imperméabilisée (m2) / 100
Comprise entre 3000 m2 et 1 ha	10 l/s	2 * Surface imperméabilisée (m2) / 100
Supérieure à 1 ha	3 l/s	Etude spécifiques

Approbation des documents d'urbanisme pour la mise en œuvre du schéma des eaux pluviales

Les membres du Conseil Municipal approuvent le document de schéma des eaux pluviales qui sera remis aux administrés dans le cadre des dépôts d'urbanisme.

Autorisation de contrôle des installations pluviales donnée aux conseillers et aux agents communaux

Le Conseil municipal autorise des agents techniques et des élus par arrêté individuel à effectuer les contrôles chez les particuliers des installations d'ouvrages de gestion des eaux pluviales conformément au dossier d'urbanisme déposé.

Le contrôleur devra donner son avis sur :

- les réseaux en aval des dispositifs et sur les exutoires au milieu naturel : respect des fils d'eau...
- les dispositifs d'ajutage (les caractéristiques/sections sont-elles conformes ?)
- les caractéristiques des ouvrages de rétention (les dispositifs et leurs volumes utiles sont-ils bien conformes ?)
- le réseau de collecte des eaux pluviales (les eaux collectées sont-elles bien correctement dirigées vers les dispositifs de rétention/régulation ?)
- la collecte des surfaces imperméabilisées (les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sont-elles bien toutes collectées ?)

Le contrôleur donnera ensuite un avis général sur la conformité du dossier : favorable, favorable sous réserve ou défavorable.

Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SDE 82

La commune adhère au service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) du SDE. Cela permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (analyse des consommations, accompagnement des projets, proposition d'actions efficaces), et ainsi permettre d'entreprendre des actions concrètes.

LES RÉSEAUX

Réseaux électriques

Par le Syndicat Départemental d'Énergie 82 (SDE)

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier Orgueil infos, les travaux d'enfouissement du réseau électrique entre le transformateur P 19, situé à l'arrière de l'église, et la vélo voie verte via le chemin de Ronde et l'impasse de Ronde sont planifiés par le SDE et l'entreprise Citel pour le premier trimestre de 2022.

Cet enfouissement concernera tous les réseaux filaires, électricité, télécom et éclairage public.

Nous réhabilitons par la même occasion l'éclairage public : nouveaux mats et éclairage LED.

La ligne aérienne qui part du P 19 pour rejoindre la rue du Bourg sera également enfouie.

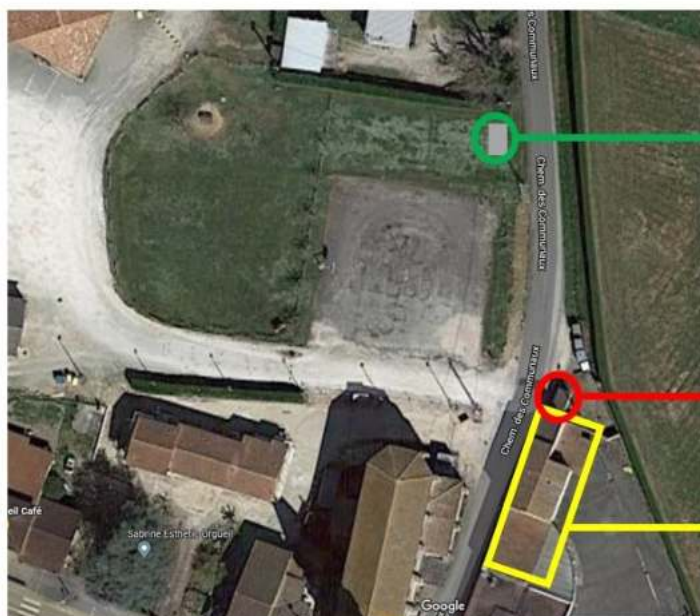


- Ligne du transformateur derrière l'église au bout du chemin de ronde
- Ligne du transformateur derrière l'église au premier point lumineux de la rue du bourg

Par Enedis

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, de la réhabilitation de la Mairie, et donc de la création d'une liaison routière entre le chemin des Communaux et la rue du Bourg, Enedis procèdera en cours d'année au changement d'implantation du transformateur P19 situé actuellement derrière l'église.

Ce déplacement nécessitera la fermeture à la circulation du chemin des Communaux entre l'église et la route des Aiguillons.



LES RÉSEAUX

Réseau eau potable par le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'eau Potable)

Le SIAEP a confié à l'entreprise OULES les travaux du renforcement du réseau d'eau potable sur notre commune.

Ceux-ci ont commencé en décembre le long du chemin des Communaux, depuis la RD 930 jusqu'après le carrefour avec la route des Aiguillons :

- une canalisation en PVC de Ø de 100 mm remplace désormais la canalisation de 80 fonte posée à l'origine.
- Les compteurs individuels ont été repris et placés (pour certains) accessibles depuis le domaine public.
- L'alimentation et les branchements des bâtiments publics (café, mairie/poste, salle des fêtes) ont tous été rénovés
- Au croisement du chemin des communaux et de la route des Aiguillons la canalisation d'eau potable a été déviée, le maillage vers le haut du chemin des Communaux et vers la route des Aiguillons a été réalisé. En effet jusqu'à présent cette canalisation d'eau passait en travers de la buse principale du réseau pluvial, obstruant ce dernier lors des fortes pluies, et provoquant l'inondation de ce carrefour.
- Le SIAEP a bien voulu, à la demande de la commune, prolonger son renforcement de quelques mètres pour éliminer ce point de blocage dans notre réseau pluvial.
- Un point incendie aux normes va être implanté à l'arrière de l'église en remplacement de celui actuellement présent sur le parvis.
- **Grand Rue**, depuis l'église jusqu'au giratoire : renforcement et reprise des accès privés.



En ce début 2022, les travaux de renforcement et de changement de la canalisation principale d'alimentation de la commune, le long de la route de Planques, entre la château d'eau et la RD 930 sont en cours d'exécution. La ligne mise en place est d'un Ø de 150mm fonte en remplacement de la conduite en fonte de Ø 100mm qui avait largement atteint l'âge de la retraite. Les branchements privés seront repris de la même manière que sur les précédents travaux chemin des Communaux.

La commune profite de ces renforcements pour repositionner et rénover les points incendie.

Cette intervention va perturber la circulation sur la route de Planques, l'entreprise Oulès permettra l'accès aux propriétés riveraines et mettra en place un plan de déviation évolutif en fonction de la localisation des travaux. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ces travaux, cependant cet investissement important de la part du syndicat était indispensable pour permettre un débit de distribution d'eau correct sur l'ensemble de la commune.

Réseau assainissement

Le résultat du diagnostic du réseau assainissement est attendu pour le début de l'année 2022. De ce diagnostic découlera une analyse et une priorisation des travaux à réaliser.

Réseau pluvial

Sur le secteur de Relance : les travaux du bassin de rétention du lotissement sont toujours en cours de réalisation par le propriétaire. Cet avancement du chantier est suivi, dans le cadre de la loi sur l'eau, par la police de l'eau de la DDT en lien avec la commune. La fin des travaux est programmée pour le premier trimestre 2022.

Le fossé qui gère les eaux pluviales de ce secteur relie la route de Planques à la RD 13. Il a été nettoyé sur la partie finale par la famille Bonniou/Escalette (merci à eux) et permet maintenant une évacuation efficace sur l'ensemble du secteur.

LES RÉSEAUX

Suite à la réunion du 7 septembre avec les propriétaires des fossés mères, la municipalité a mandaté l'entreprise Raujols pour réaliser dans le courant du mois de novembre le nettoyage de nombreux fossés qui posaient des problèmes d'écoulement d'eau et provoquaient des risques d'inondation ou de dysfonctionnement des systèmes d'assainissement autonome. Les agents des services techniques ont assuré les finitions de ces entretiens.



Métairie de Foissac



Fossé situé derrière les habitations du chemin du Rodoul à Videlfau



Fossé derrière la cité La forge
Côté RD 930



Fossé derrière la cité La Forge
Côté Route des Aiguillons



Fossé qui rejoint le chemin de Ronde à la route des Aiguillons :Partie du Chemin de Ronde



Fossé en face de l'ancien Presbytère
(Pétanque-Ruche-Point Lecture) Chemin de Ronde



Fossé qui rejoint le chemin de Ronde à la route des Aiguillons : Partie Route des Aiguillons

Economie locale

Vos élus rencontrent régulièrement des porteurs de projets (habitants souhaitant créer une entreprise ou porteurs de projets souhaitant s'installer sur la commune) et des entreprises nouvellement installées qui veulent communiquer sur leur activité. Ci-dessous, les contacts des entreprises installées récemment à Orgueil.

Professions libérales

« **Carole Gilloteaux** intervient dans la guidance parentale et l'accompagnement familial auprès des familles et aidants d'enfants/adolescents/jeunes adultes porteurs de troubles autistiques et/ou troubles du déficit de l'attention. Après avoir habité en 2021 et pratiqué sur Orgueil, elle exerce maintenant son activité sur Montauban.
Contact : 06.75.02.68.96 asadam82@gmail.com

« **Hayat Olkama**, psychanalyste et intervenante en accompagnement conjugal et familial, est une habitante d'Orgueil. Elle a ouvert un cabinet à Nohic. Elle intervient ponctuellement à l'école d'Orgueil auprès de classes élémentaires.
Contact : 07.50.09.39.05
hayat.psychanalyste@gmail.com

« **Sonia Ferreira**



Solehia
Sonia Ferreira

Magnétisme
Hypnose
Soin Énergétique Lahochi
Lecture des Archives Akashiques
Lithothérapie
Vente de bijoux Pierres Naturelles

www.solehia.fr

136 Chemin du Roudie 82370 Orgueil 05 63 02 59 14 - 06 20 76 92 92 solehia@hotmail.com

« **ACA Assainissement**



A.C.A. Assainissement

- Tous travaux d'assainissement
- Passage Caméra
- Débouchage

06-19-96-65-98

18 ANS D'EXPERIENCE

DEVIS GRATUIT

www.facebook.com/aca.assainissement
aca.assainissement@gmail.com

« **Mille et une Bob'in**



Mille et une Bob'in

Nouveau à Orgueil !

Créations et services de couture

Création d'articles textile divers.
Kit de naissances, articles bébés, accessoires cosmétiques, d'hygiène.
Zéro déchets.
Composez votre commande à votre guise.
Colons et éponge bambou BIO.
Large choix de tissus DERO TEX à votre disposition.

Facebook: Mille et une bob'in
Instagram: mille_et_une_bob_in

284 parc de la Mangette 82370 ORGUEIL
06 63 98 14 74

« **Myriam Hivert**



Myriam Hivert
Prothésiste Ongulaire

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous me contacter au:
06 47 55 12 17

Rejoignez moi sur les réseaux sociaux
f Myriam Winter Nails @myriamwinter_nails



« **Couscous box**

COUSCOUS BOX

07 82 95 90 69

UNIQUEMENT SUR
COMMANDE, 24H
AVANT

82370 ORGUEIL





La boîte aux lettres du Père Noël

Comme chaque année le Père Noël a eu beaucoup de travail. Nous lui avons remis une cinquantaine de lettres. Ne doutons pas qu'il aura pu répondre à tout le monde.



CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES – CCAS

Le colis des Aînés

Début décembre, les membres du CCAS et son Président, Monsieur Le Maire, ont rendu visite à 149 personnes de plus de 70 ans afin de leur remettre le colis de Noël préparé par le Carretou.

Merci à tous les bénévoles du CCAS : Dominique GASPARD (Vice-Présidente), Pierrick PORTE, Antonella RIVERA, Virginie DELOZE, Martine CONTACOLLI, Eric CONSTANS, Christine AGUILAR et Michèle ESCULIE



Les coupons PASS' TEMPS

Le coupon Pass'Temps est une aide financière de 30€ (sous réserve d'éligibilité des familles) qui permet de faciliter l'accès des jeunes au sport et à la culture. Cette année le CCAS a délivré 21 coupons.

Plus d'infos sur le site de la mairie : www.orgueil.fr

Vaccination contre la COVID 19

La vaccination se poursuit par la médecine de ville, désormais vous pouvez vous adresser à votre médecin, pharmacien, cabinet d'infirmiers.

Cependant, même vacciné et devant la recrudescence de l'épidémie, il est nécessaire d'observer les gestes barrières :

- se laver les mains régulièrement ;
- porter un masque ;
- aérer régulièrement les pièces de vie ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- assurer la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne ;
- se faire dépister en cas de symptômes ;
- s'isoler en cas de test positif.



Les ateliers et conférences à destination des Séniors

La commune d'Orgueil en partenariat avec le CBE du Net et la Conférence des financeurs du Tarn-Et-Garonne ont proposé des actions pour les séniors de 60 ans et plus :

- 4 ateliers cognitifs au mois de septembre ;
- 5 séances d'informatique en novembre ;
- 1 conférence « Prévention Santé » en novembre ;
- 1 atelier ludique de révision du code de la route en décembre.



ETAT CIVIL (2ème semestre 2021)

MARIAGES

28 août 2021
30 octobre 2021

FRANCOIS Jessy et SAULE Marie
BAUDET Damien, et GUILLAUME Céline

DECES

24 juin 2021
30 septembre 2021
28 octobre 2021
22 novembre 2021

BASTO DE CARVALHO Maria,
Miquelina épouse VIEIRA FERREIRA
LIWARA Christian , Henri
DALES Raymond, Louis, Jean
TRUILHE Pierrette, Hélène, Henriette,
Joséphine veuve CLAUDEL

NAISSANCES

8 juillet 2021
11 juillet 2021
2 août 2021
4 août 2021
11 août 2021
18 août 2021
9 octobre 2021
26 octobre 2021
26 octobre 2021
6 novembre 2021
27 novembre 2021

SCANDELLA Elyah, Martine
BELLOCQ DJENANA Jade
GONZALES Amélia, Jenifer, Magalie
VARAILLE Lyna, Mary, Amélia
OUKDIM Emna
CLEMENT Alice, Mélanie, Méryl
ARBOUIN Joachim, Mathieu
MOLINA Mia, Monique, Elisabeth
ROBERT Dayven, Henri, Gérard
KIBRITCIYAN Lise, Ayiba
MELON Aurore, Asuna

ORGUEIL vu du ciel





Votre comité des fêtes annonce l'arrêt de ses activités au **28 février 2022**.

En effet, faute de bénévoles, le comité n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions.

Si vous êtes intéressés pour vous engager dans cette association et que vous souhaitez la reprendre, le bureau sortant se tient à votre disposition pour vous aider dans la reprise de cette association.

Pour plus de renseignements merci de contacter la présidente Elodie au **06.35.33.05.95** ou par mail : comitedesfetes.orgueil@gmail.com

Des nouvelles fraîches de La Ruche d'Orgueil



La Ruche, c'est qui ?

Lors de l'assemblée générale du 28 novembre dernier, Bernard et Brigitte Delporte, piliers de l'association depuis l'origine, ont décidé de se retirer du CA, appelés par d'autres projets.

Nous les remercions très chaleureusement pour tout ce qu'ils ont apporté à l'association depuis tant d'années, et pour leur indéfectible bonne humeur. Ils vont nous manquer !

Suite à ce départ, un nouveau conseil d'administration a été élu. Il est composé de Marion Abart, Virginie Benech, Emmanuelle Cazelles-Gillot, Bruno Tixidor et Laure Vanzetto-Jouany.

La Ruche, c'est quoi ?

Le but de notre association est d'organiser des activités pour favoriser les liens entre les habitants du village : tricot, course à pied, pâte Fimo et bricolage, troc aux plantes et fête de la citrouille, soirée caritative avec l'association Grégory Lemarchal, après-midi jeux de société, sortie vélo et pique-nique, telles sont les animations que nous proposons régulièrement à nos adhérents et aux Orgueillois.

Malgré la situation sanitaire contraignante, il est important pour nous de rester dynamiques, ce qui ne peut pas se faire sans vous et vos idées !

C'est pourquoi nous sommes à la recherche de membres actifs pour venir enrichir et renouveler les activités existantes en proposant les projets qu'ils aimeraient réaliser ou en partageant leurs passions : sport, culture, bricolage, animation, tout est possible !

Compte tenu de la situation sanitaire encore incertaine, nous avons décidé d'une cotisation exceptionnelle pour tous de 5 euros pour l'année en cours, tarif individuel et familial.

Nous avons d'ailleurs démarré sans tarder la nouvelle saison avec une promenade familiale dans le cadre du Téléthon, le dimanche 4 décembre. Pas de cyclistes cette fois, mais nous étions plus d'une vingtaine à nous retrouver pour une balade matinale sur les chemins d'Orgueil.



Comment nous (re)joindre ?

Pour vous renseigner ou partager vos idées, contactez-nous par mail (la.ruche.orgueil@gmail.com) ou en appelant Emmanuelle au **06.86.59.99.80**.

La Ruche d'Orgueil est aussi sur facebook !

20ans

En 2021, le ROC fête ses 20 ans. A cette occasion, le club a offert à chacun des adhérents un tee shirt.



Le Rythmique Orgueil Club s'est associé à Octobre Rose. Le lundi 18 octobre, lors de sa séance hebdomadaire, l'association a proposé un cours de fitness ouvert à tous. Les fonds récoltés à cette occasion, d'un montant de 415 euros, seront entièrement reversés pour la recherche sur le cancer du sein. Les membres du bureau remercient chaleureusement les adhérents de l'association, les sportifs d'un jour, les marcheurs du club des aînés d'Orgueil, Monsieur le Maire, Willy Authesserre, ainsi que trois de ses adjoints, pour leur participation.



INFORMATIONS GENERALES

La gestion des eaux pluviales : quelles solutions ?

Tout projet faisant l'objet d'une demande d'urbanisme doit prendre en compte la gestion des eaux pluviales conformément au schéma directeur adopté par la Commune en Janvier 2019 et les documents adoptés en conseil municipal du 15 décembre 2021.

Pour se faire, la municipalité a créé un document pédagogique qui vous sera remis avec chaque déclaration (Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable) vous proposant des choix d'installation de gestion des eaux pluviales. Parce qu'avec le développement urbain, les eaux pluviales deviennent un élément majeur à maîtriser sur le territoire de la Commune d'Orgueil.

	principe	avantages	inconvénients	dimensionnement	coûts	entretien
	Le module est non étanche pour être installé sur les canalisations, telles que les parois, murs de façade, terrasses.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides.	Des trous de perméabilité sont à effectuer sur le terrain afin de diffuser les quantités d'infiltration du sol.	Variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).
	Elles permettent l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Risque de colmatage. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Peu onéreux.	Peu onéreux.	Facile à entretenir et à nettoyer. Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).
	Il s'agit d'un module en béton ou en PVC, qui permet l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Dimensionnement qui varie en fonction de la quantité de pluie. Le sol est percé de trous de diamètre variable. Le sol est percé de trous de diamètre variable.	Coûts variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).
	Elles permettent l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Dimensionnement qui varie en fonction de la quantité de pluie. Le sol est percé de trous de diamètre variable. Le sol est percé de trous de diamètre variable.	Coûts variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).

	principe	avantages	inconvénients	dimensionnement	coûts	entretien
	Elles permettent l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Dimensionnement qui varie en fonction de la quantité de pluie. Le sol est percé de trous de diamètre variable. Le sol est percé de trous de diamètre variable.	Coûts variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).
	Elles permettent l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Dimensionnement qui varie en fonction de la quantité de pluie. Le sol est percé de trous de diamètre variable. Le sol est percé de trous de diamètre variable.	Coûts variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).
	Elles permettent l'infiltration de l'eau pluviale à l'échelle de la toiture. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Facile à mettre en œuvre. Bonne intégration paysagère. Bonne isolation thermique et acoustique. Bonne résistance aux chocs. Bonne résistance aux incendies. Bonne résistance aux chocs.	Adapté aux fortes pluies. Risque de colmatage en fonction des matières solides. Risque de surcharge des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures. Risque de ruissellement des eaux pluviales en cas de saturation des toitures.	Dimensionnement qui varie en fonction de la quantité de pluie. Le sol est percé de trous de diamètre variable. Le sol est percé de trous de diamètre variable.	Coûts variables en fonction du matériel. Exemple: les joints en PVC sont plus coûteux que les joints classiques.	Bonne option pour limiter les nuisances (bruit, odeurs, etc.).

Pour information, zoom sur le nombre de dossiers d'urbanisme traités au cours de l'année 2021 (Janvier à Novembre)

	Nombre de dossiers
Permis d'Aménager (PA)	1
Permis de Construire (PC)	23
Déclarations Préalables : piscines ou autres (DP)	34
Divisions de Parcelles (DP)	8
Certificat d'Urbanisme Opérationnel (Cua)	7
Certificat d'Urbanisme informatif (Cua)	63
TOTAL	136

INFORMATIONS GENERALES

Le **11 novembre** célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et, depuis 2012, l'Hommage à tous les morts pour la France.

Cette année cette cérémonie avait une particularité : cela faisait deux ans que les différentes cérémonies du souvenir se tenaient sans public. C'est devant une assistance composée de citoyens d'Orgueil, d'une délégation des sapeurs-pompiers du centre de secours de Villebrumier, des enfants des écoles et leurs professeurs, d'élus municipaux, des présidents des associations du village, et des membres de l'ensemble vocal ChordAria que s'est tenue la cérémonie. Marcel CARRERE, le porte-drapeau du village, était présent accompagné d'un ami porte-drapeau et de Robert Fioretti.



Cette cérémonie a commencé par deux chants interprétés par ChordAria : le chant des Marais et le chant des Partisans. Ensuite des enfants de l'école ont lu la lettre d'un poilu. Puis Madame Alexandra Pinaud-Verdier, adjointe au maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, a lu le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants .

Et ce fut l'appel des morts pour la France du village par les enfants de l'école : les 22 noms qui sont gravés sur le monument sont lus, un par un, lentement, chaque nom est suivi de l'âge du soldat mort pour la France ... Et 3 lumignons : un bleu, un blanc et un rouge furent déposés par les enfants au pied du monument, hommage à ces jeunes gens qui ont donné leurs vies pour la Patrie.

Après cet hommage, Monsieur le Maire accompagné de deux enfants a déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

Ce fut alors la minute de silence en hommage à tous les morts de toutes les guerres ... puis la Marseillaise interprétée par la chorale ChordAria a clos cette cérémonie.

A l'issue, Monsieur le Maire a salué les porte-drapeaux et invité toute l'assistance à un vin d'honneur offert par la municipalité au café Chez Ricou.



Aménagement de la vélo voie verte

L'aménagement de la Vélo Voie Verte va débuter avec un premier lot de travaux : au printemps une dizaine de bancs et poubelles sera installée tout le long du chemin ainsi que des panneaux d'information aux carrefours.

4L TROPHY

Les travaux de préparation de la voiture d'Aubin PERRIER et de Louis TIRADO sont en cours. Elle sera prête pour le début de leur périple le 17 février. Nous leur souhaitons bon courage et bonne chance pour leur aventure.



UN VIDE-MAIRIE AU PROFIT DES HABITANTS

Dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, l'annexe de l'ancienne école va prochainement être démolie pour laisser place au nouveau parvis. Animée par les enjeux environnementaux, l'équipe municipale a organisé le samedi 2 octobre un vide-mairie ouvert à tous les orgueillois. Le principe était simple : mise en application de la « règle des 3R : « Réduire, Réutiliser et Recycler ».

Les orgueillois ont répondu présents pour récupérer gratuitement le matériel mis à leur disposition : lavabos, radiateurs, éviers, mobiliers, portes, néons, matériel de restauration..

Parce que diminuer notre production de déchets, c'est économiser les ressources épuisables de la planète mais aussi limiter les impacts liés à leur production et à leur gestion.

Une équipe municipale à la rencontre de ses habitants

Comme nous nous y étions engagés et comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin municipal, les réunions de concertation avec les habitants se sont enchaînées sur ce dernier trimestre 2021 :

Le **7 septembre 2021**, Monsieur le Maire, M. Drezen 1er adjoint et M. Pujol adjoint en charge des réseaux, ont reçu les propriétaires de quelques fossés mères de la commune dont les entretiens représentent un enjeu fort pour les écoulements pluviaux à l'échelle de la commune. Les échanges ont été riches et des solutions satisfaisantes ont été trouvées.

La semaine suivante, le **14 septembre**, ce sont les habitants de Relance qui ont été invités à partager un diagnostic sur la situation dans ce quartier excentré de la commune. Entouré de 8 adjoints et conseillers municipaux, Monsieur le Maire a abordé de multiples sujets : urbanisme, réseaux, cadre de vie, transports, voirie, sécurité. Des actions prioritaires ont été actées et les élus reviendront vers les habitants avec des projets d'améliorations.

Le **23 septembre 2021**, c'est accompagnés de Laurence Borredon du cabinet PUVA, de l'architecte Emilie Wattier (Arkhidéa) et de Camille Aubertin, chargée du projet de plantation pour « Campagnes vivantes », que Yann Drezen et l'équipe municipale ont animé une réunion publique afin de présenter un point d'étape du projet d'aménagement du centre bourg, dont les travaux démarreront cette année.

Puis comme il s'y était engagé également, Willy Authesserre a reçu le **11 octobre** les assistantes maternelles de la commune en compagnie de Mme Pinaud-Verdier, adjointe en charge de l'enfance et Mme Prouteau, conseillère municipale, afin de leur proposer un temps d'échanges autour de leurs pratiques en direction des tout-petits. Plusieurs propositions ont été avancées et depuis ce rendez-vous le Relais Petite Enfance, géré par la communauté de communes, viendra animer des ateliers d'éveil régulièrement à Orgueil.

Enfin, le **17 novembre**, Monsieur le Maire, le 1er adjoint et 6 élus ont rencontré les habitants du Parc de la Nauzette pour faire un état des lieux sur le cadre de vie, la sécurité, les espaces publics, avec pour objectif d'envisager ensemble l'aménagement de la voirie le plus pertinent. Pour mémoire la voirie de ce lotissement a été reprise par la commune. Les habitants valideront les propositions municipales début 2022.

Un Maire à pied d'œuvre pour faire avancer les projets pour Orgueil

Après avoir reçu en mairie le sénateur Lévi l'année dernière pour présenter le futur aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire n'hésite pas à solliciter les partenaires institutionnels pour demander des financements et valoriser le beau projet d'Orgueil. Au programme de ces trois derniers mois :

Présentation de la commune et du projet au nouveau Président du Conseil Départemental Michel Weil

Participation au séminaire organisée par la Préfecture sur les questions d'eau et de nature en ville et exposition du projet orgueillois lors de la table ronde ;

Valorisation du travail des équipes périscolaires lors des Assises départementales des politiques éducatives organisées par le Groupe d'Appui Départemental au PEDT de Tarn-et-Garonne ;

Réception de l'Assemblée Générale des maires du Tarn et Garonne le 23 octobre à l'espace Jean Capellini avec la présence de Mme la Préfète, des sénateurs Lévi et Bonhomme, des députées Valérie Rabaud et Sylvia Pinel, du Président du Conseil départemental et autres conseillers départementaux et régionaux... Orgueil s'est fait connaître !



Afin de s'entourer des organismes compétents, Monsieur le Maire est aussi désormais **membre** du Conseil d'administration du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du 82 et du bureau du CBE (Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain-Tarn).



INSCRIVEZ VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES



L'élection présidentielle se déroulera les **10 et 24 avril 2022** et sera suivie par les élections législatives les **12 et 19 juin** prochains. Pour voter lors de ces deux scrutins il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

La date limite pour s'inscrire afin de pouvoir voter à l'élection présidentielle est fixée au vendredi 4 mars 2022 et au vendredi 6 mai 2022 pour voter aux élections législatives.

Vous pouvez vérifier votre inscription et votre bureau de vote à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Recensement de la population 2022

Le recensement démarre le 20 janvier !

Vous serez prévenu par votre mairie.

Les agents recenseurs pour 2022 sont :

Sandrine SEGUELA	Stéphanie GAMA GOUVEIA	Christian RICHARD
------------------	------------------------	-------------------

Comment me recenser ?
Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire.
Le recensement par internet, c'est simple ! le-recensement-et-moi.fr
Des codes vous seront remis par la mairie pour vous recenser **à compter du 20 Janvier 2022**

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite...) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes,



Dates 2022 du ramassage des encombrants Emmaüs (merci de vous rapprocher de la Mairie pour vous inscrire)

- 15 Janvier
- 19 Février
- 12 Mars
- 09 Avril
- 21 Mai
- 18 Juin
- 02 Juillet
- 13 Août
- 03 Septembre
- 08 Octobre
- 05 Novembre
- 03 Décembre

*Faites un dernier cadeau,
donnez-nous votre sapin naturel !*

sans guirlandes, neige artificielle ou sac plastique
du samedi 26 décembre 2021 au lundi 31 janvier 2022

Cette année, vos sapins ne doivent pas finir sur les trottoirs ou dans les fossés.
Vous pourrez les déposer dans l'aire de dépôt située à côté du CARRETOU.

Passion billard pour Patrick Labourgade



Patrick, conseiller municipal, a découvert le billard à l'âge de 16 ans, le billard français, celui du jeu de Paume, de Marie Stuart et Marie Antoinette et plus près de nous, de nos bistrotts des années 70. Ces lieux ont disparu ou trop rares et ont cédé la place à des académies de billard ou à des clubs dans nos villes et villages.

A l'âge de la retraite il a repris cette passion après une longue interruption liée à son activité professionnelle et toujours avec le même plaisir. A 63 ans, pour la première fois il s'est inscrit en compétition nationale.

Aujourd'hui son plaisir de jouer est intact; il est responsable de l'école de billard de Verdun sur Garonne et de

Saint Sardos. Il rencontre des gens de tout âge qui viennent pour se retrouver comme cela se fait à la pétanque, à la belote,...

Il reçoit des collégiens un jour par semaine mêlant ainsi des générations différentes autour des tables de billard. Ces jeunes apportent énormément et étonnent par leur capacité d'assimilation des règles et subtilités de ce jeu. Il organise aussi des rencontres avec les clubs voisins.

Comme il dit : « après ma vie active, cet intermède billartistique m'a redonné un objectif, celui d'enseigner ma passion et surtout d'y prendre plaisir. J'encourage toute personne intéressée par la découverte de ce loisir à me retrouver pour en discuter autour d'une table..... De billard »

Patrick Labourgade : 06.07.33.97.78



Accueil familial des personnes âgées



Accueillant familial agréé sur la commune d'Orgueil, Frédéric Autere propose dès janvier 2022 un hébergement alternatif entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif.

Ce dispositif permet à des personnes âgées ou des adultes en situation de handicap de bénéficier d'un environnement dans lequel elles se sentent « comme chez elles ».

Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau privative. L'ensemble bâti de 400 m2 qui dispose de grandes pièces de vie, se situe sur un domaine de 1,1 hectare avec un grand espace extérieur accessible même en mobilité réduite, un coin repas et un coin détente

Les accueillis trouveront un logement adapté à leurs besoins et bénéficieront d'une présence perpétuelle et continue et d'un accompagnement personnalisé.

Ce mode d'hébergement est proposé aux personnes souhaitant un lieu de vie familial et reste une alternative à un placement en institution.

L'agrément et les conditions d'accueil sont placés sous le contrôle du Président du Conseil Départemental, garantissant ainsi bienveillance, accompagnement, sécurité et bien-être physique et moral des personnes accueillies.

Frédéric Autere est membre de l'Association d'Accueillants Familiaux du 82 (AAF82) créée en 2016 qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents. En plus de promouvoir l'accueil familial en Tarn et Garonne, l'association accompagne les accueillants, les accueillis et leurs familles dans un souci de durabilité et de stabilité.

L'association reste un interlocuteur privilégié auprès des services sociaux du département ainsi que des institutions de santé pour le placement des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.



Frédéric Autere
975 Rte des Aiguillons
82370 Orgueil
Tel. 07.85.42.09.54
frederic.autere@gmail.com